

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à 19 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : MMes et MMrs : GERBE Sylvie, CHRETIEN Jean-Pierre, ROUGANNE Béatrice, DAFFIX Didier, GRANDJEAN Roland, POULET Sandrine, DEAT Dominique, MEKADEM Patricia, HERVE Vincent, PARNEIX Nadia, LIPOWIEZ Fabrice, GALLO Jacques,

Absents excusés : AGIER Sabrina (pouvoir donné à POULET Sandrine),

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : DAFFIX Didier

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Ordre du jour :

- 1) SCOLAE : choix du maître d'œuvre
- 2) Divers

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 juin 2024 : approuvé à l'unanimité

1) Travaux de rénovation énergétique de l'école dans le cadre du programme SCOLAE : choix du maître d'œuvre
--

Délibération 2024-29

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue par le Conseil Départemental pour intégrer SCOLAE. Ce programme a pour but d'aider à financer des travaux de rénovation énergétique des écoles. La commune a adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles. Ces études ont permis d'établir un cahier des charges.

Il convient désormais de choisir un maître d'œuvre. Pour cela un marché a été lancé le 23 mai 2024 avec une date limite de dépôt au 17 juin 2024.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 juin 2024, six offres ont été déposées, toutes étaient recevables.

Suite à l'analyse des offres effectuée par le Conseil départemental et l'Adhume et présentée au conseil municipal, un classement a été établi

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Classement
MO ARCHITECTURE	117 480 €	140 976 €	2
Atelier d'architecture Panthéon	108 549.46 €	130 259.36 €	3
BaaG	113 610 €	136 332 €	1
MORPHO ARCHITECTES	108 490 €	130 188 €	5
ANDESITE architecture	89 880 €	107 856€	4
BRUNO BRUN	106 500 €	127 800 €	6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BaaG.

2) Divers

Location d'un logement acquis par EPF Smaf au profit de la commune situé au 10 avenue de la Libération **Délibération 2024-30**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le logement situé 10 avenue de la Libération a été acquis par l'EPF Smaf suite à la délibération 2023-39 du 14 septembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition de la commune.

Des travaux de rafraîchissement ont été effectués et il est envisagé de la proposer à la location.

Après une étude de marché, le loyer mensuel pourrait s'élever 750 (sept cent cinquante) euros par mois, révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers, hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PROPOSE ce logement à la location ;
- FIXE le montant du loyer à 750 (sept cent cinquante) euros par mois hors charges ;
- DEMANDE une caution d'un mois de loyer, hors charges, au futur locataire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location

Portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne **Délibération 2024-31**

Monsieur GRANDJEAN Roland étant concerné dans ce dossier, il est invité à se retirer de la salle du conseil et ne pourra pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaliser sur la commune un parking pour le personnel de l'école.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée ZB 23 située au Mouet.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune toute personne publique désigné par elle.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier le portage foncier de la parcelle à l'EPF Smaf Auvergne ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une éventuelle convention de gardiennage afférente à cette affaire dès l'acquisition du ou des biens.

Tour de table :

Christian MELIS : réception de l'estimation des pistes cyclables : 380 000 €

Sandrine POULET : Dans le cadre de son projet annuel « Jeux Olympiques de Paris 2024 » l'école a organisé ses premières Olympiades le jeudi 4 juillet.

La journée s'est déroulée idéalement pour tous les participants (organisateurs et athlètes).

Jean-Pierre CHRETIEN : Une réunion avec le service Agriculture du Département s'est tenue le 3 juillet avec pour thème : Agriculture horizon 2050. Un premier bilan recommande une gestion de l'eau optimisée pour les agriculteurs. Les risques climatiques, les enjeux démographiques et de l'internationalisation sont également à prendre en compte.

Une présentation sur l'intérêt d'intégrer une ZAP (zone d'aménagement protégée) a été évoquée

Mozac souhaite mettre place une ZAP en limite d'Enval dont l'arbitrage sera fait par le Préfet. Pour Enval, le projet se situe vers le chemin de Bassignat et jusqu'à la rocade. Il pourrait permettre d'empêcher l'installation des gens du voyage.

Un point sur la politique de boisement a été effectué. Il existe un classement en 3 catégories possibles : libre, interdit et zones à reconquérir.

Libre : ouvre droits mais ne peut plus changer de catégorie

Interdit : pas de reboisement possible

Zones à reconquérir : friches à rendre fertiles, encouragement à faire du fermage

Une rencontre est prévue le 7 octobre, lors du prochain conseil municipal

Monsieur Colin a quitté le département et rejoint RLV au service agriculture.

Le remontage du jeu enlevé pour cause de vente de la maison des associations à l'aire de jeux du tennis a un coût évalué à 6 000 €

Le boulanger connaît quelques difficultés de trésorerie liées au coût de l'énergie notamment. Afin de l'aider le service Commerce de RLV lui propose différentes solutions. Pour cela il doit envoyer ses factures à la SEVolvic, ainsi qu'à Pierre Pecoul (1^{er} vice-président délégué à l'économie, l'emploi et l'attractivité).

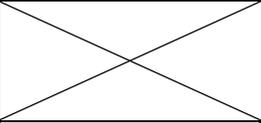
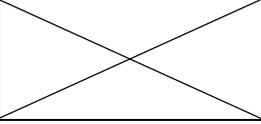
Une proposition de rencontre avec Nicolas RIGAUD (remplacement de Cécile Chabut), directeur attractivité dynamiques territoriales est envisagée. Son service a déjà évoqué des pistes telles que les sociétés participatives, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), fonds de solidarité (leetchi).

Ses difficultés sont amplifiées par la perte du marché du collège de Châtel-Guyon. Pour compenser il pourrait se positionner à la Pommeraié

Sylvie GERBE : Informe le conseil qu'Amandine FRANCON sera stagiaire le 1^{er} septembre, au poste d'ATSEM de la classe de petite section.

Lors du dernier conseil école de juin, le directeur a mis en évidence une baisse des effectifs pour la prochaine rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

MELIS Christian		DEAT Dominique	
GERBE Sylvie		AGIER Sabrina	
CHRETIEN Jean-Pierre		HERVE Vincent	
MEKADEM Patricia		POULET Sandrine	
DAFFIX Didier		LIPOWIEZ Fabrice	
GRANDJEAN Roland		PARNEIX Nadia	
ROUGANNE Béatrice		GALLO Jacques	